

PRESENTATION

A l'origine Dispensaire d'Hygiène Mentale, le Centre Médico Psychologique ouvre ses portes en 1964.

Le CMP est un établissement privé à but non lucratif, non sectorisé, dont le fonctionnement est financé par la DASS de Paris.

Dirigé par le Médecin-directeur, il reçoit et prend en charge les enfants et les adolescents de 0 à 16 ans adressés pour :

- des troubles psychologiques
- un retard de développement
- des troubles cognitifs
- des troubles psychomoteurs
- des troubles psycho-linguistiques

La Société Philanthropique est l'association gestionnaire.

Fondée en 1780, cette association laïque à but non lucratif, reconnue d'utilité publique en 1839, exerce dans le domaine de l'action sociale. Toujours à l'écoute des besoins du moment, en référence constante à l'intérêt général, elle a développé une activité diversifiée qui se traduit par la création et la gestion de nombreux établissements.

LE DOSSIER

Les informations contenues dans les dossiers sont confidentielles.

Les informations administratives font l'objet d'un traitement informatisé, conformément à la loi « Informatique et Libertés » N°78-17 du 6 janvier 1978.

La famille de l'enfant pris en charge au CMP peut exercer son droit d'accès aux informations médicales le concernant en adressant une demande écrite au Médecin-Directeur, suivant les modalités de la loi N°2002-303 du 4 mars 2002, relative au droit des malades et à la qualité du système de santé.

CONSULTATIONS

La famille et l'enfant sont reçus par l'un des deux médecins consultants pour le premier entretien dans une démarche diagnostique.

2 possibilités se présentent :

- Le pédopsychiatre pose une indication thérapeutique et l'enfant est pris en charge dans les meilleurs délais.
- Le plus souvent, le pédopsychiatre adresse l'enfant à d'autres professionnels du CMP pour un complément d'évaluation par l'intermédiaire de bilans spécialisés.

La prise en charge débute parfois par des entretiens familiaux.

A la suite du ou des bilans, un projet thérapeutique est établi par le médecin qui reste, tout au long de la prise en charge, médecin-référent de l'enfant et de sa famille.

EVALUATIONS

3 types d'évaluations possibles contribuent à l'établissement du projet thérapeutique :

- ✓ Le bilan psychométrique
- ✓ Le bilan psychomoteur
- ✓ Le bilan orthophonique : parole / langage
capacités logico-mathématiques

PRISES EN CHARGE

Il existe 3 axes de prises en charge au CMP :

- La prise en charge psychothérapique
- La prise en charge psychomotrice
- La prise en charge orthophonique

Il existe 2 modalités de prises en charge au CMP :

- ✓ Le dispositif individuel
- ✓ Le dispositif de groupe

Les séances sont de 30 à 45 minutes une à deux fois par semaine. La régularité du soin est une des conditions de l'évolution positive de l'enfant. A la suite de trois absences consécutives non justifiées, l'indication sera ré-évaluée avec le médecin référent.

Spécificités du CMP :

- Les psychothérapies à médiation artistique :
Théâtre / Arts Plastiques / Ecriture
- Les thérapies comportementales et cognitives
- Le dispositif de psychodrame individuel
- Les entretiens familiaux

PROCOLE DE PRISE EN CHARGE CONCERNANT L'ECHEC SCOLAIRE

Exemple de parcours thérapeutique en 3 temps successifs :

- Participation à un groupe de psychothérapie à médiation artistique.
- Participation à un groupe d'affirmation de soi
- Prise en charge spécifique, notamment orthophonique ou psycho pédagogique.

Parallèlement, des entretiens familiaux peuvent compléter la prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent.

RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

L'assistante sociale du CMP coordonne les relations avec l'extérieur.

Nos interlocuteurs privilégiés sont :

- ✓ Le médecin généraliste ou le pédiatre qui adresse l'enfant au CMP
- ✓ Le médecin scolaire
- ✓ La psychologue scolaire
- ✓ L'assistante sociale scolaire
- ✓ Parfois, et avec l'accord de la famille, le directeur d'école
- ✓ Les services d'aides à l'enfance

ACCUEIL

La famille prend directement rendez-vous auprès du secrétariat médical.

Après un délai d'attente en fonction des places disponibles, un rendez-vous est proposé avec un pédopsychiatre.

Le jour du premier rendez-vous, la famille et l'enfant sont reçus par l'assistante sociale qui présente le CMP et établit le dossier administratif.

Aucun document particulier n'est demandé.

Composition de l'équipe

L'équipe soignante est composée de :

- ✓ Pédopsychiatres
- ✓ Psychologues
- ✓ Psychomotriciens
- ✓ Orthophonistes
- ✓ Art-thérapeutes
- ✓ Thérapeute familial
- ✓ Psycho pédagogue

Auxquels s'ajoutent :

- ✓ Une secrétaire médicale
- ✓ Une attachée administrative